

## L'EDITO

**F**akir : Lors de cette saison cyclonique, des événements climatiques nous ont fortement impacté. Ava, Dumazile, Berguitta ont eu des effets plus ou moins importants sur notre île. Mais la tempête Fakir, dont la dangerosité n'a pas été évaluée à sa juste mesure, restera dans les mémoires.

A chaque épisode pluvieux, des difficultés de traitement dans la gestion des absences liées à la dégradation du réseau routier se sont présentées aux agents qui, pour des raisons de force majeure, n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail.

Pourtant, plusieurs organisations syndicales ont alerté la direction régionale sur l'existence d'une note nationale sur la gestion des intempéries permettant aux agents qui seraient empêchés de bénéficier d'un crédit de 15 heures à utiliser dans ce cadre.

Jusqu'à présent, nous n'avions reçu qu'une fin de non-recevoir de la part de la direction prétextant que nous n'étions pas en alerte rouge comme précisé dans cette note et faisant même mine d'ignorer que le système d'alertes métropolitain ne correspondait pas au nôtre !!!

Et enfin, la lumière fut ! Pour Fakir, la possibilité d'utiliser les 15 heures de crédit a été « offerte » (dixit la direction) aux agents qui ne pouvaient bénéficier d'une garde d'enfant. *Vieux motard que j'aimais !*

Comme on dit de part chez nous, « en attendant, cabris la mange salades » et nombre de nos collègues ont perdu des jours de RTT ou de congés alors qu'une solution était à la main de la direction. *Ah la la, performance sociale quand tu nous tiens !!!*

Pour le SNU, il y a urgence à mettre en place un dispositif adapté à notre territoire pour gérer au mieux ces événements qui, au vu du réchauffement climatique, risquent de nous concerner durablement.

## DÉPLOIEMENT NPDE À MAYOTTE



Le SNU, aussi bien au niveau national et qu'au niveau régional n'a jamais approuvé ce dispositif issu du plan stratégique. NPDE contribue à éloigner les usagers de nos services et à mettre en difficulté nos demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Le CHSCT à Mayotte s'est abstenu sur la mise en œuvre de NPDE sur le territoire mahorais. De plus,

nos collègues vont voir leur charge de travail augmenter, du fait du maintien du 3949 pour l'inscription sans pour cela que les effectifs ne soient réévalués.

Par conséquent, le SNU s'abstient car nous tenons compte des adaptations locales obtenues par rapport au national.

### EN BREF :

- Visite de la ministre des Outre Mers les 15,16 et 17 mai 2018.
- Création d'un groupe de travail en vue de mettre en place une direction régionale d'ici au 1<sup>er</sup> trimestre 2019

## FEUILLE DE ROUTE 2018

Nous arrivons à la fin de la convention tripartite 2015-2018 et la négociation de la prochaine convention devrait débuter pendant la période estivale métropolitaine et va nous impacter fortement en 2019. Le budget de Pôle emploi, comme annoncé, va baisser de manière significative. Sur quels champs porteront les économies à réaliser : sur les missions, sur les moyens d'intervention, sur les effectifs ? Peut-être que ce sera sur tout cela à la fois ! Mais la vie de l'établissement continue et la feuille de route 2018 est enfin communiquée (au mois de mai, c'est pas trop tôt).

Les grands axes :

- **L'indemnisation** : ou comment augmenter la satisfaction des usagers en renforçant la proactivité avec moins d'agents.
- **L'accompagnement** : ou comment renforcer le CEP en s'appuyant sur des dispositifs qui tardent à montrer leur plus value (PEC et PIC).
- **La relation entreprise** : ou comment faire face à la fin des contrats aidés, on redécouvre les vertus de la prospection.
- **Le digital** : ou comment montrer qu'on aura plus besoin de nous.

Bien entendu, le couplet habituel sur la performance sociale qui, vous l'aurez compris ne sert de faire valoir à la performance opérationnelle. Il n'a qu'à voir les difficultés que l'on a à faire vivre l'accord QVT.

Les managers aussi seront mis à contribution. Sous couvert de renforcer leurs marges de manœuvre, c'est toujours plus de pression exercée sur une population d'agents déjà en souffrance.

## P.I.C ET P.E.C ET COLEGRAM



Après avoir clamé haut et fort la fin des contrats aidés et leurs cortèges de dysfonctionnements, la préfecture fait volte face sur l'utilisation et la procédure pour les P.E.C.

Surement sous la pression des collectivités locales et des associations grosses consommatrices de CUI (les unes sont très souvent liées aux autres), des listes de personnes « éligibles au P.E.C » pourront être présentées aux CDE et de même des plans de formation types pour des catégories de métiers seront autorisés. C'est ce que la direction appelle la mise en place de parcours « modélisant cohérent par rapport au profil ». Le changement de paradigme a pris un sacré coup dans l'aile !

Après le P.E.C, voici le P.I.C. (Plan Investissement Compétences), qui consiste à partager un budget formation de l'état entre la Région et Pôle emploi. La convention devrait être signée mi-mai et permettrait à notre établissement de proposer aux demandeurs d'emploi 1700 entrées formations en plus des 5400 sur le budget d'intervention propre à Pôle emploi. Super, vous me direz. Mais il y a un os, la hauteur du financement est différente et de beaucoup. En effet, un demandeur d'emploi qui serait sur une formation Pôle emploi pourrait bénéficier potentiellement d'une aide de 2 300 € alors que celui qui aurait droit au P.I.C., son financement possible passerait à 4 500 €.

## Bientôt sur le site:

**Réunion** : Sortie Paddle, Visites de la Maison du Volcan, AccroRoc et des séjours hôtels

**Mayotte** : Safari Dauphin et Safari Dauphin avec Bivouac